

Monsieur RAVERDEL informe l'Assemblée que la réception définitive du Centre médico-social n'est toujours pas faite à cause de certaines malfaçons.

Une de ces malfaçons tient aux murs. Ceux-ci se dégradent rapidement et anormalement.

Une intervention est nécessaire dans les plus brefs délais.

Afin de pouvoir quantifier les travaux nécessaires à la réparation de ces malfaçons, Monsieur RAVERDEL propose de demander le concours d'un architecte afin qu'il procède à une évaluation des travaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré,

- demande au Cabinet PROUVE d'effectuer un constat en vue de faire jouer la garantie décennale auprès de l'entreprise S.V.T.P.
- demande à ce que celui-ci procède à une évaluation chiffrée des travaux de réparation des malfaçons des murs du Centre médico-social.